

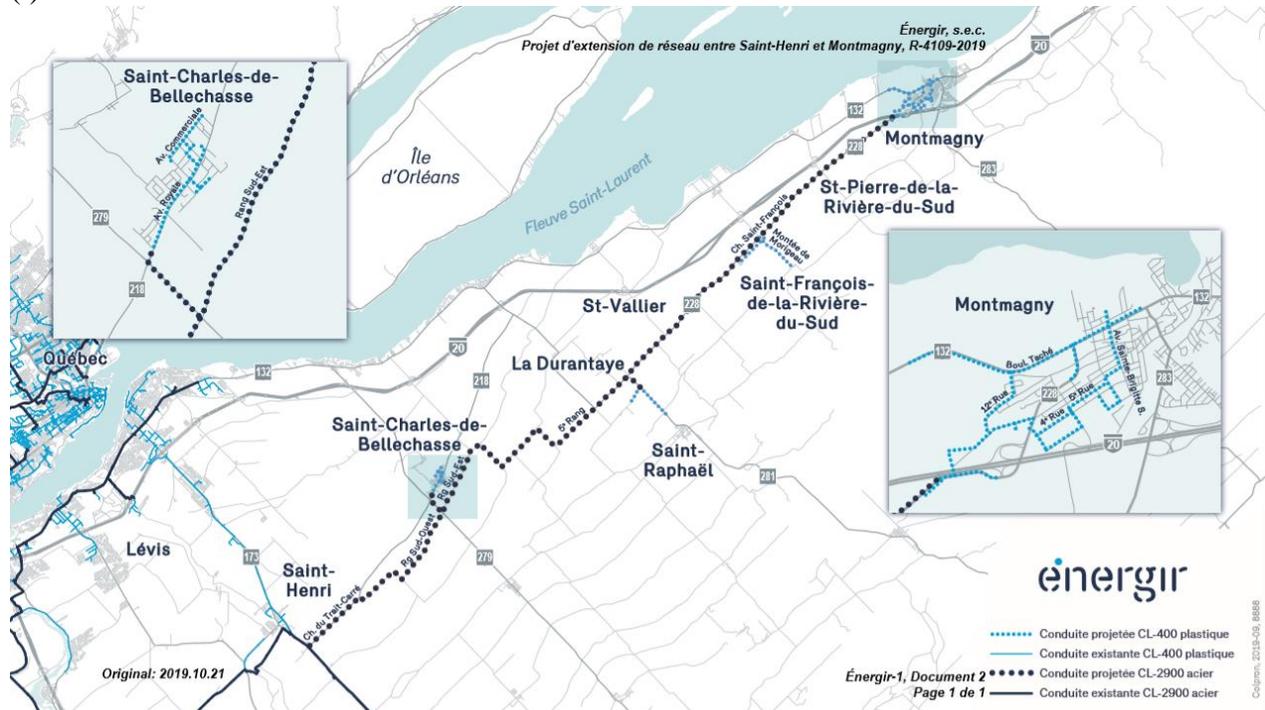
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 CAVIARDÉE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU ENTRE SAINT-HENRI ET MONTMAGNY

CARACTÉRISATION DES SOLS ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

1. Références : (i) Pièce [B-0008](#);  
(ii) Pièce [B-0006](#), p. 14;  
(iii) Pièce [B-0006](#), p. 14;  
(iv) Pièce [B-0006](#), p. 22.

Préambule :

(i)



(ii)

**Tableau 5**

Conduite	Classe de pression (kPa)	Longueur (mètres)
219,1 mm acier	2 900	51 905
114,3 mm acier	2 900	2 570
219,1 mm polyéthylène	400	1 140
168,3 mm polyéthylène	400	18 005
114,3 mm polyéthylène	400	5 805
60,3 mm polyéthylène	400	300
<b>Longueur totale</b>		<b>79 725</b>

(iii) « Une analyse des sols a été effectuée tout au long du tracé. En 2018, au total, 224 puits d'exploration ont été réalisés aux endroits où la conduite sera installée. De plus, 63 sondages ont été effectués aux abords des traverses de cours d'eau, de chemins de fer, de routes municipales et de routes appartenant au ministère des Transports (MTQ). Les résultats de ces sondages permettent à Énergir de connaître, entre autres, la nature du sol et sa stabilité, en plus d'augmenter le niveau de précision sur la quantité de roc à enlever ainsi que sur l'apport de remblai.

De plus, une deuxième campagne d'investigation géotechnique a été finalisée en début octobre 2019. Au total, approximativement 30 puits d'exploration et 120 sondages ont été réalisés pour optimiser l'emplacement de la conduite et raffiner l'information géotechnique. Finalement, selon les résultats des deux études réalisées, Énergir est confiante de pouvoir réaliser les travaux selon l'estimation des coûts [...] ». [nous soulignons]

(iv) « Outre l'autorisation de la Régie, le Projet requiert l'obtention des autorisations suivantes :

[...]

- autorisation de croisement d'infrastructures d'Hydro-Québec; et
- autorisation de croisement d'infrastructures du Canadien National (CN) ».

### **Demandes :**

- 1.1 Le Distributeur présente le Plan du projet d'extension à la référence (i). Veuillez commenter quant à la certitude de réaliser le Projet dans le respect du tracé planifié.
- 1.2 Veuillez indiquer si le Distributeur a évalué le risque de dépassement de coûts lié à un changement de tracé. Le cas échéant, veuillez expliquer quelle serait l'ampleur de ce risque lié à un changement de tracé et quelle stratégie a été retenue afin d'atténuer le risque d'un tel dépassement de coûts.
- 1.3 Le Distributeur indique que la réalisation du Projet requiert l'obtention d'autorisations de croisement d'infrastructures d'Hydro-Québec et du Canadien National (référence (iv)).

Compte tenu qu'une portion appréciable du projet est associée à l'installation d'un réseau de distribution en zone urbaine (référence (ii)), veuillez expliquer si des évaluations ou des relevés concernant la présence d'autres infrastructures souterraines ont été réalisés pour l'installation du réseau de distribution dans les zones urbaines des différentes villes et municipalités.

- 1.4 Veuillez expliquer si les deux études mentionnées par le Distributeur (référence (iii)) tiennent compte de la présence d'infrastructures souterraines en zones urbaines.
- 1.5 Le cas échéant, est-ce que le Distributeur, dans l'évaluation de ses coûts de la mise en place des conduites, a pris en compte les coûts associés à la présence d'infrastructures souterraines en milieu urbain?
- 1.6 Veuillez indiquer si le Distributeur a évalué le risque de dépassement de coûts lié à la présence d'infrastructure souterraine en zones urbaines. Le cas échéant, veuillez expliquer quelle serait l'ampleur de ce risque lié à la présence d'infrastructures souterraines en zones urbaines et quelle stratégie a été retenue afin d'atténuer le risque d'un dépassement de coûts.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 20;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 20.

**Préambule :**

(i) « *Considérant que l'analyse financière de la pièce Énergir-1, Document 5 présente les résultats sur la base des clients signés et des volumes sous OMA, le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse de sensibilité considérant des variations de coûts de ±15 % et de volumes de ± 20 % sur la base de l'analyse du Projet avec les clients et les volumes potentiels* ». [nous soulignons]

(ii)

**Tableau 8**

Sensibilité	IP (%)	TRI (%)	Point mort tarifaire (années)	Effet tarifaire sur 5 ans (000 \$)	Effet tarifaire sur 10 ans (000 \$)	Effet tarifaire sur 20 ans (000 \$)	Effet tarifaire sur 40 ans (000 \$)
<b>Volumes</b>							
80 %	0,96	4,86	n/a	1 116	1 391	1 227	481
100 %	1,21	6,60	13,10	498	256	(600)	(1 976)
120 %	1,47	8,21	4,21	(121)	(881)	(2 430)	(4 435)
<b>Coûts de construction</b>							
-15 %	n/a	52,08	1,00	(2 592)	(5 147)	(8 777)	(11 959)
+15 %	0,61	2,04	n/a	3 586	5 657	7 574	8 004
Coûts +15 % et Volumes -20 %	0,48	0,89	n/a	4 205	6 793	9 402	10 462
Avec clients signés seulement	1,02	5,31	36,24	785	831	573	(119)

N.B. : Les subventions accordées ne varient pas dans cette analyse.

**Demande :**

2.1 Veuillez fournir une analyse de sensibilité telle que présentée en référence (i) qui ne tient compte que des clients signés.

**AIDE FINANCIÈRE, COMPTE DE FRAIS REPORTÉS ET ANALYSE FINANCIÈRE**

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0002](#), p. 2;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 3;
  - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 24;
  - (iv) Pièce [B-0010](#), p. 2 et 3;
  - (v) Pièce [B-0012](#);
  - (vi) Pièce [B-0006](#), p. 20.

**Préambule :**

(i) « *AUTORISER Énergir à créer un compte de frais reportés, portant intérêts, dans lequel seront cumulés les coûts reliés au Projet* »;

(ii) « *Le coût total des investissements sur 40 ans est évalué à 55,2 M\$, dont un maximum de 47,6 M\$ est assumé par le gouvernement du Québec* ».

(iii) « *Énergir demande à la Régie de l'autoriser à procéder à l'extension de son réseau vers la ville de Montmagny et d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors base, portant*

*intérêts selon le coût moyen pondéré en capital, dans lequel seront cumulés tous les coûts reliés au Projet jusqu'à leur inclusion dans le dossier tarifaire 2021-2022 au plus tard*». [nous soulignons]

(iv) Le Distributeur présente la Convention d'aide financière entre le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et Énergir. La Convention prévoit une aide financière maximale de 47,6 M\$ à être versée conformément aux modalités prévues à la convention.

(v) Le Distributeur présente une analyse financière pour les clients signés. Un extrait du tableau pour les années 0 et 1 présentant les lignes 57 à 89 inclusivement est reproduit ci-dessous :

1.2 Coûts d'investissement (capitalisables)				0	1
	Amortissement comptable	Amortissement fiscal	Frais généraux corporatifs		
Frais de conduite - Base				50 888 404	0
Frais de conduite - Frais généraux entrepreneurs				0	0
Frais de conduites - Total	45 ans	6,0%	2,36%	50 888 404	0
Frais de branchement - Base				615 957	0
Frais de branchement - Frais généraux entrepreneurs				0	0
Frais de branchement - Total	21 ans	6,0%	2,36%	615 957	0
Coûts de compteur(s) - 5 ans	5 ans	20,0%	2,36%	5 851	0
Coûts de compteur(s) - 7 ans	7 ans	20,0%	2,36%	21 347	0
Coûts de compteur(s) - 12 ans	12 ans	20,0%	2,36%	9 835	0
Coûts de compteur(s) - 20 ans	20 ans	20,0%	2,36%	645	0
Poste de Livraison - civil	41 ans	4,0%	2,36%	0	0
Poste de Livraison - équipement	49 ans	6,0%	2,36%	0	0
Servitude	65 ans	5,0%	2,36%	353 883	0
Actif non amortissable (terrain)			2,36%	68 054	0
Frais Union des municipalités	0,00%		2,36%	0	0
Frais généraux corporatifs				1 227 231	0
				53 191 298	0
PRC - 5 ans	5 ans	5 ans			0
PRC - 10 ans	10 ans	10 ans			206 180
CASEP - PRC 10 ans					0
Contributions raccordement réseau			En moins ...	0	0
CASEP - Immobilisations			En moins ...	0	0
Subventions extérieures			En moins ...	-40 400 000	-7 200 000
Contributions clients			En moins ...	0	0
<b>Total - Investissement EXCLUANT les renouvellements de compteurs</b>				<b>5 797 478</b>	<b>12 791 298</b>
<b>Total - Investissement INCLUANT les renouvellements de compteurs</b>				<b>5 978 877</b>	<b>-6 993 820</b>

(vi) Le Distributeur présente les résultats d'une analyse de sensibilité considérant des variations de coûts de  $\pm 15\%$  et de volumes de  $\pm 20\%$  sur la base de l'analyse du Projet avec les clients et les volumes potentiels.

### Demandes :

3.1 Veuillez indiquer si l'aide financière sera incluse dans le compte de frais reportés en fonction des dates indiquées à la Convention d'aide financière à la référence (iv).

3.2 Dans l'analyse financière présentée à la référence (v), l'aide financière est prise en compte comme devant être versée à l'année 0 et l'année 1 du Projet. Selon la Convention d'aide financière, les montants seront versés à différentes dates pour les exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 tel qu'indiquées à la référence (iv).

- 3.2.1. À partir des références (iv) et (v), veuillez concilier les montants d'aide financière à être versés selon les dates prévues à la Convention d'aide financière avec les montants présentés à la ligne « Subventions extérieures » de l'analyse financière.
- 3.2.2. En cas de différence provenant de cette conciliation, veuillez déposer deux analyses financières (références (v)) et deux analyses de sensibilité (référence (vi)), une pour les clients signés et une pour les clients potentiels. Ces analyses devront tenir compte des montants et des différentes dates de versement pour les exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 prévus à la Convention d'aide financière.

### COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

- 4. Références :** (i) Pièce [B-0006](#), p. 16;  
(ii) Pièce [B-0007](#), Tableau 6, p. 16, déposé sous pli confidentiel.

**Préambule :**

- (i) Le Distributeur indique ce qui suit :

*« Le Projet nécessite des investissements totaux sur 40 ans de 55,2 1 M\$, dont 54,9 M\$ de coûts initiaux. Les investissements totaux sur 40 ans ainsi que les coûts initiaux prennent en considération le potentiel de clients (98 clients) ». [note de bas de page omise] [nous soulignons]*

- (ii) Le Distributeur présente le tableau suivant sous pli confidentiel le Tableau 6 à la page 16 de la référence (ii).

**Demandes :**

- 4.1 Veuillez réconcilier, calculs à l'appui, et expliquer la différence entre l'investissement total de 55,2 M\$ présenté en référence (i) et le montant [REDACTÉ] présenté au Tableau 6 [REDACTÉ] de la référence (ii).
- 4.2 Le Distributeur présente le Tableau 6 des coûts ventilés par activité pour un projet qui prend en considération le potentiel de clients. Veuillez déposer un tableau qui présente selon les mêmes activités les coûts totaux du projet, en incluant le réinvestissement dans les compteurs pour la durée du projet pour les 22 clients signés.

### BESOINS EN GAZ ET POUVOIR D'ATTRACTION POUR UNE RÉGION

- 5. Références :** (i) Pièce [B-0006](#), p. 14;  
(ii) Pièce [B-0006](#), p. 18.

**Préambule :**

(i) « Il est à noter que le diamètre des conduites a été déterminé sur la base des équipements qui seront installés en tenant compte de la diversité des clients. Les besoins en gaz naturel de cette extension de réseau sont estimés à 6 000 m<sup>3</sup>/h en considérant les clients signés et potentiels de cette région qui sera desservie en gaz naturel ».

(ii) « Les suivis a posteriori des extensions de réseau visant le développement régional ont permis de confirmer le pouvoir d'attraction du gaz naturel pour une région. Les volumes réels constatés au Rapport annuel dans les suivis a posteriori démontrent un accroissement par rapport à ceux présentés dans la preuve initiale ». [note de bas de page omise] [nous soulignons]

**Demandes :**

- 5.1 Veuillez élaborer et expliquer la prémisse sur laquelle le Distributeur se base voulant que le diamètre des conduites sera suffisant afin de combler les besoins des clients signés et potentiels, tel que mentionné à la référence (i).
- 5.2 Veuillez préciser ce qui permet au Distributeur d'anticiper que le pouvoir d'attraction du gaz naturel dans le cadre du présent projet pourrait être comparable à celui énoncé à la référence (ii).
- 5.3 Advenant des volumes plus élevés que ceux présentés au présent dossier, veuillez expliquer si les conduites d'alimentation et de distribution auront une capacité suffisante.

**DEMANDE DE CONFIDENTIALITÉ ET CALENDRIER**

- 6. Références :**
- (i) Pièce [B-0004](#), p. 1;
  - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 21.

**Préambule**

(i) Énergir justifie sa demande relative à la confidentialité de certaines informations par le fait, notamment, qu'elle entend lancer un appel de propositions afin d'obtenir le meilleur prix possible et qu'un tel exercice serait dépourvu de toute valeur si les éventuels soumissionnaires connaissaient la ventilation de ce coût :

« [...] 3. Dans le cadre du dossier R-4109-2019, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, les informations relatives aux coûts du projet d'extension de réseau entre Saint-Henri et Montmagny (« **Projet** ») contenues à la page 16 et à l'annexe 1 de la pièce Énergir-1, Document 1 ainsi que les informations contenues à l'annexe A de la pièce Énergir 1, Document 4 (« **Informations Confidentielles** »);

4. Considérant les montants qui sont en jeu, Énergir entend lancer un appel de propositions afin d'obtenir le meilleur prix possible;

5. Or, un tel exercice serait dépourvu de toute valeur si les éventuels soumissionnaires connaissaient la ventilation de ce coût;

6. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles nuirait à la saine gestion du processus d'appel d'offres qu'Énergir entend lancer, notamment en permettant aux soumissionnaires d'ajuster leur offre en conséquence ». [nous soulignons]

(ii) Énergir présente le calendrier des grandes étapes du projet. Suivant ce calendrier, la finalisation de l'entente contractuelle avec l'entrepreneur serait terminée depuis septembre 2019. De plus, le processus d'appel d'offres n'y est pas prévu.

**Demandes :**

- 6.1 Veuillez préciser la période au cours de laquelle le processus d'appel d'offres sera tenu.
- 6.2 Veuillez déposer un calendrier révisé comprenant l'étape de l'appel d'offres et d'octroi du contrat.
- 6.3 Veuillez distinguer, s'il y a lieu, l'étape de l'appel d'offres et d'octroi du contrat de l'étape de la finalisation de l'entente contractuelle avec l'entrepreneur.
- 6.4 Dans l'éventualité où le processus d'appel d'offres est terminé, veuillez expliquer les allégations de la référence (i) et justifier votre demande relative au traitement confidentiel des coûts.